



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet VIP RFP	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-135152/D	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-135152	Date 2017-03-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-035-26158	
File No. - N° de dossier 035qd.W8486-135152	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-04-07	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Weronski, Radek	Buyer Id - Id de l'acheteur 035qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-1774 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Questions provenant des soumissionnaires potentiels et des réponses du Canada

Q23: Étant donné que le PE fourni par la Couronne n'est pas conçu pour être interfacé avec une table vibrante, est-il acceptable de manuellement démarrer la table vibrante et ensuite démarrer le processus de mise à l'essai ? Si oui, nous ne pouvons pas contrôler le délai entre le début du profil vibratoire et le début du processus de mise à l'essai sur le PE fourni par la Couronne. Ou devons-nous synchroniser le démarrage de la table vibrante avec celui du processus de mise à l'essai ? Si c'est le cas, nous avons besoin d'une API logicielle ou d'un code source.

R23: Il est acceptable de manuellement démarrer et arrêter la plateforme vibrante. Voir la Section 5.2.2.11.1 de l'annexe A (biens) et la réponse R26 ci-dessous. Selon les réponses A1 et A3 de la modification 001, les essais de fonctionnement qui sont exécutés par le PE pendant que des unités à l'essai (UAE) sont soumises à des vibrations, prennent dix (10) minutes à s'exécuter peu importe si une (1), deux (2), trois (3) ou quatre (4) UAE sont mises à l'essai. Afin de ne pas soumettre les UAE à plus de 10 (10) minutes de vibration, l'opérateur du PE doit :

- démarrer les essais de fonctionnement du PE immédiatement après avoir démarré la plateforme vibrante;
- arrêter la plateforme vibrante immédiatement après que les essais de fonctionnement du PE soient terminés.

Le soumissionnaire retenu (c.-à-d. l'entrepreneur) n'aura pas accès à l'API logicielle ou au code source du poste d'essai. Voir R24 ci-dessous.

Q24: Dans une modification précédente, la Couronne a indiqué que le JDT du PE sera disponible après l'attribution du contrat mais pouvez-vous confirmer que le JDT du PE comprendra (ne figurent pas à l'appendice A3 – IFG)

- nomenclature (en PDF et format d'origine)
- dessin électrique (en PDF et format d'origine)
- dessin mécanique (en PDF et format d'origine)
- code source du logiciel
- environnement de compilation et script

R24: Comme précisé à l'appendice A3 de l'annexe A (biens), et réaffirmé à la réponse A6 de la modification 001, seuls les documents suivants du PE seront fournis à l'entrepreneur comme information fournie par le gouvernement (IFG) :

- Plan d'enquête du site et de relocalisation du système, poste d'essai (PE) des PIV Mk25;
- Plan d'intégration du système, poste d'essai (PE) des PIV Mk25;
- Plan de mise en service, poste d'essai (PE) des PIV Mk25;
- Manuel d'exploitation et d'entretien du système, poste d'essai (PE) des PIV Mk25;
- Plan de formation et matériels, poste d'essai (PE) des PIV Mk25.

L'information ci-dessus est suffisante pour permettre à l'entrepreneur d'assumer ces responsabilités envers le PE, qui sont principalement l'intégration, la mise en service, l'exploitation et la signalisation de l'état, et de façon secondaire d'effectuer un entretien limité, conformément aux paragraphes 5.2.3.2.2, 5.2.3.2.3 et 5.2.3.2.4 de l'annexe A (biens). Comme les responsabilités de l'entrepreneur en matière d'entretien sont limitées aux activités telles que le nettoyage, lequel est décrit dans le manuel d'exploitation et d'entretien du système, l'entrepreneur n'a aucunement besoin des données d'ingénierie énumérées dans la question.

Selon les paragraphes 5.2.3.2.1 et 5.2.3.2.5 de l'annexe A, l'agent du soutien en service (SES) du PE du Canada est responsable de la planification de la relocalisation du PE, de la planification de l'intégration du PE et de la planification de la mise en service du PE, et exécutera également tout entretien préventif

MODIFICATION 3 – DEMANDE DE PROPOSITIONS – W8486-135152/D

et correctif important, tout étalonnage périodique et toute intervention de tenue à jour ou de maintenance adaptative.

Q25: En lien avec de précédentes questions, le soumissionnaire peut-il supposer que nous serons autorisés à réutiliser et modifier le code source.

R25: Non. Tout entretien du logiciel du PE sera effectué par l'agent du SES du PE du Canada.

Q26: Lors de l'exploitation du PE de l'EFG, comment un processus de mise à l'essai spécifique est-il sélectionné (essais de fonctionnement OU thermiques OU de vibration) et déclenché (automatiquement après la saisie de l'information de l'UAE) ?

R26: Pour sélectionner et lancer des essais spécifiques, l'opérateur du PE doit :

1. démarrer le PE;
2. faire l'installation de la configuration d'essai appropriée, c.-à-d. brancher les câbles d'essai aux UAE et fixer les UAE sur la plateforme vibrante ou dans l'enceinte thermique selon le cas;
3. sélectionner l'icône appropriée (Fonctionnement, Vibration, Thermique, etc.) sur le moniteur de l'ordinateur du PE;
4. saisir les numéros de série des UAE dans l'interface utilisateur graphique (GUI) en utilisant le lecteur de code à barres du PE ou le clavier du PE;
5. démarrer la table vibrante ou l'enceinte thermique selon le cas;
6. démarrer les essais du PE en cliquant sur le bouton Démarrer dans le GUI.

Q27: Lors de l'exploitation du PE de l'EFG, pouvons-nous ajouter un processus de mise à l'essai au besoin ?

R27: Non, l'entrepreneur ne doit pas effectuer de modifications au logiciel du PE. L'entrepreneur peut recommander des modifications au logiciel du PE, cependant, toutes modifications au logiciel du PE doivent être approuvées par l'autorité technique (AT) et seront effectuées par l'agent du SES du PE du Canada.

Q28: Lors de la production des rapports d'essai du PE de l'EFG, est-ce que le rapport d'essai produit contient le numéro de série et le numéro de pièce de l'UAE ?

R28: Oui.

Q29: Lors de la production des rapports d'essai du PE de l'EFG, est-ce que les rapports d'essai sont en format XML ?

R29: Comme indiqué au paragraphe 5.2.3.1.1 de l'annexe A (biens), le PE des PIV Mk25 produit des résultats d'essais en format XML.

Q30: Nous voulons reconfirmer que notre compréhension de la Section 4.1.2.1.1 est correcte. Si les faisceaux de câbles sont achetés d'un fabricant qui est certifié à la norme IPC-620 et que celui-ci fournit les certificats de conformité et les données d'essais appropriés, devons-nous être certifié à la norme IPC-620 pour assembler ce faisceau de câbles dans le produit final (PIV MK25) ?

MODIFICATION 3 – DEMANDE DE PROPOSITIONS – W8486-135152/D

R30: Quoique la *fabrication* des faisceaux de câbles sur mesure CA1B, CA3, CA4B, CA5 et CA6B exige la certification IPC/WHMA-A-620B conformément à l'alinéa f du paragraphe 5.2.2.6 de l'annexe A (biens), l'assemblage des faisceaux de câbles dans le produit final ne requiert pas la certification IPC/WHMA-A-620B.

Par conséquent, si le soumissionnaire envisage de sous-traiter la fabrication de tous les faisceaux de câbles sur mesure, l'exigence de la certification IPC/WHMA-A-620B est transmise aux sous-traitants, auquel cas, le soumissionnaire doit fournir une preuve de conformité avec le paragraphe 4.1.2.1.1 de l'annexe A (biens) et avec l'exigence technique obligatoire numéro 4 du tableau 1 de l'annexe G, sous forme de copies de certificats signés attestant que les installations de production et d'essai du sous-traitant des faisceaux de câbles disposent actuellement d'un personnel qualifié. Ceci ne fait pas disparaître l'exigence que possède le soumissionnaire retenu (c.-à-d. l'entrepreneur) de fournir des certificats de conformité (CC) du *produit* selon le paragraphe 5.2.2.6 de l'annexe A (biens).